



COMMUNE DE LABARDE

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 Novembre 2014

Convocation en date du 10 Novembre 2014

Approbation du compte rendu du précédent CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés, le compte rendu de la séance du 24 septembre 2014.

Présents : M. FONMARTY, Maire, M. PILONORD, M. LIAUBET, Mme DUPUY, M. DESTRIAN, Adjoint, Mme ALLARD M., M. ALLARD J, M. FABRI, M. LEGALLAIS, M. LEFOLL, Mr BARES, Mme TROQUEREAU, Mme CHEVALORE, Conseillers Municipaux.

Monsieur BARES a été nommé secrétaire de séance.

ADMINISTRATION GENERALE

DELIBERATION - 2014-1811-41

SIEA RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE EAU ET ASSAINISSEMENT **SIEA LUDON-MACAU-LABARDE – PORTE A CONNAISSANCE**

Le Conseil Municipal après avoir entendu le rapport pour l'année 2013 présenté par Monsieur Gil PILONORD et après avoir délibéré, à 13 voix pour, 0 voix contre et 0 voix d'abstention :

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité des Services Eau et Assainissement pour l'année 2013.

DESIGNATION CORRESPONDANT TEMPETE - DELIBERATION - 2014-1811- 42

Monsieur le Maire explique à ses collègues qu'à la demande de la Préfecture, il convient de désigner un correspondant tempête qui, en cas d'intempéries serait un lien entre les services d'ERDF et la Mairie, notamment dans le diagnostic rapide en matière d'alimentation d'énergie.

Après une formation dispensée par cet opérateur, il dispose de moyens de communication pour informer les services d'ERDF, et la population en recensant les incidents et leur importance.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de nommer Monsieur LIAUBET Dominique, Adjoint, correspondant tempête.

REMPLACEMENT MEMBRE GROUPE DE TRAVAIL CDC : COHESION SOCIALE - DELIBERATION - 2014-1811-43

Il faut pourvoir au remplacement de Monsieur DESCOUZERES Laurent, membre suppléant du groupe de travail de la Cohésion sociale à la Communauté de Communes Médoc-Estuaire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de nommer Monsieur LEGALLAIS Vincent, suppléant au Groupe de Travail de la cohésion sociale à la Communauté de Communes Médoc Estuaire.

RAPPORT D'ACTIVITE 2013 CDC MEDOC ESTUAIRE - DELIBERATION - 2014-1811-44

Il est porté à la connaissance du Conseil Municipal le rapport d'activités pour l'année 2013 de la Communauté de Communes Médoc-Estuaire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstension :

ADOPTE le rapport d'activités 2013 de la Communauté de Communes Médoc-Estuaire.

AUTORISATION SIGNATURE CONVENTION MISE À DISPOSITION DES AGENTS CDC DANS LE CADRE DES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES - DELIBERATION - 2014-1811- 45

Le Groupe de travail jeunesse a travaillé sur les modalités d'implication de la Communauté de Communes Médoc Estuaire dans la mise en place de la réforme des rythmes scolaires pour les temps d'accueil périscolaire (TAPS). Il a été retenu le principe d'une mise à disposition de personnels de la CDC auprès des communes membres. Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des animateurs CDC auprès de la commune de Labarde fixant les modalités de remboursement des traitements et charges salariales. Le principe de calcul retenu :

Nombre d'agents par commune x taux horaire moyen des agents d'animation de la CDC x nombre d'heures

Le Conseil Municipal, 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'animateurs de la Communauté de Communes Médoc Estuaire auprès de la commune de Labarde pour les temps d'accueil périscolaire, fixant les modalités de remboursement des traitements et charges salariales.

ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DES TEMPS D'ACCUEIL PERISCOLAIRE (TAP) - DELIBERATION 2014-1811-46

Monsieur Pilonord informe les membres présents de la création d'un règlement intérieur pour les TAPS. Il propose d'approuver le document et de procéder à la mise en place de celui-ci. Il sera porté à la connaissance des parents afin qu'à leur tour le règlement soit approuvé et signé. Celui-ci prendra effet à compter du 1er décembre 2014.

Le Conseil Municipal, à 13 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre

ADOPTE le présent règlement qui prendra effet le 1 décembre 2014

AVIS DE LA COMMUNE SUR LE SRCE (SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE) DELIBERATION - 2014-1811-47

Le SRCE répond à l'obligation inscrite dans la loi du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'environnement d'identifier, au niveau régional, les grandes continuités écologiques à préserver. Il convient pour la commune de Labarde de se prononcer sur le projet SRCE. Après avoir pris connaissance des incohérences constatées du projet tel qu'il est présenté, Monsieur le Maire propose d'émettre un avis défavorable sur le projet de Schéma Régional de Cohérence Écologique de la région d'Aquitaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, **DONNE** un avis défavorable sur le projet de Schéma Régional de Cohérence Écologique.

GENERALISATION DE L'ENTRETIEN DES VOIES COMMUNALES - DELIBERATION- 2014-1811-48

Afin de mutualiser un marché à bons de commande sur l'entretien de voirie entre les communes et la Communauté de Communes, il est proposé de créer un groupement de commande qui permettra de désigner un maître d'œuvre. Ce marché à bon de commande prendra en compte : les travaux ponctuels (point-à-temps, bouchages des nids de poules, confortement des rives, curage des fossés, dérasement, déplacement de bordures, réfection de trottoirs...)

Et des travaux plus conséquents comme des couches de roulement complètes.

Chaque commune gèrera ses besoins et décidera de la nécessité ou non d'effectuer les travaux, en fonction de son budget. Monsieur le Maire propose d'adhérer au principe du groupement de commande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre

ADHERE Au principe de groupement de commande

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commande dans le cadre de la passation du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de gros entretiens de voirie communale.

TRAVAUX DE CURAGE DES FOSSES ENTRE LE CHEMIN DU BOUSCARRU ET LE CHÂTEAU DAUZAC DELIBERATION 2014-1811- 49

Afin de permettre un meilleur écoulement des eaux et d'optimiser le fonctionnement hydraulique, la commune de Labarde a engagé des travaux de curage des fossés le long du Chemin du Bouscarru et ce jusqu'à la Maqueline. L'entreprise SUREAU a été retenue pour réaliser les travaux.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer les conventions en vue des travaux réalisés avec chaque propriétaire des parcelles cadastrées. Il sera défini dans la convention les modalités d'intervention et de facturation soit le nombre de m x 3.59€ ou m x 1, 79€ TTC.

Le Conseil Municipal, à 13 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions définissant les modalités d'intervention et de facturation telles que précisées ci-dessus.

PARTICIPATION FINANCIERE DES FAMILLES AUX TAPS (Temps d'Accueil Périscolaire) DELIBERATION - 2014-1811-50

Rapporteur : Mme Dupuy

Dans le cadre de la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires, il est proposé que les parents dont les enfants sont inscrits au TAP participent financièrement à la nouvelle organisation des rythmes scolaires. Cette contribution forfaitaire serait de l'ordre de 10€ par enfant et par trimestre à compter du 1er janvier 2015. Une facture sera adressée aux parents en début de chaque trimestre.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 12 voix pour, 1 abstention,

ADOpte le tarif de 10€ par enfant et par trimestre

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération

MODIFICATION REGIE RESTAURANT SCOLAIRE - INTEGRATION DES ENCAISSEMENTS DES TEMPS D'ACCUEIL PERISCOLAIRE (TAP) - DELIBERATION - 2014 -1811-51

Rapporteur : Mme Dupuy

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04 septembre 1998 créant une régie de recettes pour le restaurant scolaire.

Vu l'avis émis par le Trésorier de Pauillac,

Monsieur le Maire propose à ses collègues, dans le cadre de la mise en place des Temps d'Accueil Périscolaires, d'intégrer les encaissements TAP dans celle du restaurant scolaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

ACCEPTE d'intégrer à la régie du restaurant scolaire « les encaissements des Temps d'Accueil Périscolaire »
La mise en place d'un carnet à souches pour permettre l'enregistrement des factures des TAPS, à compter du 5 janvier 2015.

QUESTIONS DIVERSES

Retour des comptes rendus des commissions et groupes de travail

TAP : mise en place de la commission de suivi : membres : M. FONMARTY – M. PILONORD - Mme BARRIOL (représentante des parents d'élèves) - Mohamed Directeur TAP/APS – Mme DECLERCQ (représentante du personnel communal). Une réunion est prévue début décembre, un compte rendu sera rendu au prochain conseil municipal.

ENFANCE JEUNESSE : Fermeture d'1 centre de loisirs sur 2 pendant la période de Noël. Le CLSH Pian Médoc en attente de subvention. Le taux de fréquentation des structures est au maximum.

SIEM : Réunion d'information le 17 novembre à Ludon ; Présentation en 3 parties :

1- Mise en conformité de l'éclairage public – le point sur le financement

2- Historique du Syndicat et de son fonctionnement

3 Travaux d'électrification dans chaque commune – Aucun travaux pour Labarde de prévu à part la mise en conformité de l'éclairage public

MISSION LOCALE TECNOWEST : Assemblée générale : 2 communes ont été représentées : Labarde et Blanquefort
Cette réunion portée sur le logement : mise au point de la Résidence à Mérignac.

IME : annonce de la dissolution prochaine de l'Institut

TOURISME : promotion touristique : subvention du Conseil Général à hauteur de 87000€ Travaux site internet – Renouvellement de l'exposition de l'inventaire du patrimoine des 11 communes. Renouvellement des promenades organisées. Harmonisation des brochures et de la signalétique.

AMENAGEMENT TERRITOIRE ET PATRIMOINE : extension CDC – Ponton de Cussac, livraison prévu avant l'été 2015 – Point halte nautique Lamarque à restaurer complètement – ALSH Pian Médoc – Déplacement du personnel de la police communautaire dans les locaux de la commune de Soussans.

COMMUNICATION : maintien de la lettre d'information- Gironde numérique : promouvoir le développement du service numérique dans les collectivités. Développer le service internet chez les particuliers.

ENVIRONNEMENT : Visite du quai de transferts à Arsac – travaux d'aménagement prévus à la déchetterie de Arsac .

SOCIAL : Bourse aux vêtements : 238€ de bénéficiaires pour le CCAS - banque alimentaire : la croix rouge a changé son mode de calcul pour prétendre au colis alimentaire en raison de l'augmentation des demandeurs.

COHESION SOCIALE : Travaux sur le dossier CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance), support présenté au bureau des Vice-présidents de la CDC, conclusion, nouvelle directive à suivre reprendre toute l'organisation.

Il est demandé aux membres du Conseil de recenser autour de chez eux les éventuels nouveaux arrivants afin de prévoir une réunion de bienvenue.

FIN DE SEANCE à 22h18

ADMINISTRATION GENERALE :

DELIBERATION - 2014-1811-41 SIEA RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE EAU ET ASSAINISSEMENT SIEA LUDON-MACAU-LABARDE – PORTE A CONNAISSANCE

DELIBERATION - 2014-1811- 42 - DESIGNATION CORRESPONDANT TEMPETE -

DELIBERATION - 2014-1811-43 - REMPLACEMENT MEMBRE GROUPE DE TRAVAIL CDC : COHESION SOCIALE -

DELIBERATION - 2014-1811-44 - RAPPORT D'ACTIVITE 2013 CDC MEDOC ESTUAIRE –

DELIBERATION - 2014-1811- 45 - AUTORISATION SIGNATURE CONVENTION MISE À DISPOSITION DES AGENTS CDC DANS LE CADRE DES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES –

DELIBERATION 2014-1811-46 - ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DES TEMPS D'ACCUEIL PERISCOLAIRE (TAP) –

DELIBERATION - 2014-1811-47 - AVIS DE LA COMMUNE SUR LE SRCE (SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE)

FINANCES :

DELIBERATION- 2014-1811-48 - GENERALISATION DE L'ENTRETIEN DES VOIES COMMUNALES –

DELIBERATION 2014-1811- 49 - TRAVAUX DE CURAGE DES FOSSES ENTRE LE CHEMIN DU BOUSCARRU ET LE CHÂTEAU DAUZAC

DELIBERATION - 2014-1811-50 - PARTICIPATION FINANCIERE DES FAMILLES AUX TAPS –

DELIBERATION - 2014 -1811-51 - MODIFICATION REGIE RESTAURANT SCOLAIRE - INTEGRATION DES ENCAISSEMENTS DES TEMPS D'ACCUEIL PERISCOLAIRE (TAPS) -

Séance du Conseil Municipal du 18 NOVEMBRE 2014

Convocation en date du 10 NOVEMBRE 2014



Clôture de la séance à vingt deux heures dix huit

Liste des membres présents

M. Fonmarty M.	M. Pilonord G.	M. Liaubet D.	Mme Dupuy E.

M. Destrian C.	Mme Allard M.	M.Allard J.	M. Fabri E.

Mme Troquereau S.	Mme Chevalore E	M. Bares Y.	M. Legallais V.

M. Lefoll F.